



SAINT
DIÉ
DES
VOSGES



Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

REGLEMENT



17 Rue Georges Minette
88100 REMOMEIX
06.07.45.08.72

contact@oscar-racing.fr

Responsables de la Manifestation

Messieurs Jean CONREAU, Michel ANDRE, Joel SERNAGLIA, Daniel OTIN, Ghislain FINANCE, Jacques LOCATELLI et Claude PERRIN

Description de la Manifestation

Le VOSGES CLASSIC RALLYE est une randonnée secrète se déroulant sur la voie publique d'environ 500 km dont la moyenne horaire n'est jamais supérieure à 50 km/h.

Véhicules autorisés à participer, conformité, équipements

Le nombre de véhicules admis à prendre le départ est de 100 voitures, régulièrement immatriculées et assurées.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit d'époque.

Les véhicules doivent porter plaques, numéros et publicité remisent par les organisateurs.

Vérifications administratives et techniques

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le Vendredi 29 juin 2012 de 13 h à 16 heures et le samedi 30 juin 2011 de 7 h à 8 heures.

Elles permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription.

Lors du retrait de son dossier, le conducteur devra être en mesure de présenter :

- Son permis de conduire et celui de son navigateur si celui-ci est amené à conduire.
- Autorisation du propriétaire s'il n'est pas à bord.
- Carte grise, attestation d'assurance, vignette de contrôle technique en cours de validité pour les véhicules y étant soumis.
- Les organisateurs effectueront sur les voitures engagées, des vérifications sur l'éclairage, les pneumatiques, l'extincteur, triangle de pré signalisation
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit d'époque.

Déroulement de la manifestation.

Sauf pour le prologue du Vendredi 29 juin qui reste facultatif, les départs sont effectués de minute en minute.

Chaque participant reçoit au départ le détail de l'itinéraire à suivre (road book), une feuille de contrôle et les informations pour déterminer le temps conseillé.

Le Road Book décrira le parcours officiel sous différentes formes, l'emplacement des contrôles horaires de départ et d'arrivée, mais pas les contrôles de passage secret. Chaque étape ou secteur commence et se termine par un contrôle horaire dit CH où les participants doivent faire pointer leur feuille de contrôle dans la minute idéale.



Ce panneau Jaune indique début du contrôle horaire.
Arrêt obligatoire.



Ce panneau Rouge indique fin du contrôle horaire.
Arrêt obligatoire.



Ce panneau Jaune indique le départ de la Zone de régularité.
Arrêt obligatoire.



Ce panneau Rouge indique la fin de la Zone de régularité.
Ne pas s'arrêter, continuer le road book.



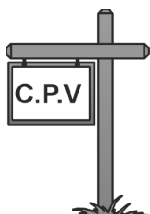
Panneau Contrôle de passage, arrêt obligatoire, validation de la feuille de contrôle par les commissaires.



Panneau Contrôle visuel de passage, lettre (s) à relever dans votre feuille de contrôle dans la case C.P Lettre
ATTENTION : ne sont admises que celles qui se trouvent précisément sur l'itinéraire. Elles se trouvent toujours du côté droit de la route.



A la place de lettre(s), les C.P.V peuvent-être remplacés par une pince au moyen de laquelle les concurrents doivent poinçonner leur feuille de contrôle.



A l'annonce de ce « Logo » dans le Road Book vous arrivez sur un Contrôle de Passage Visuel
Indiquer sur votre feuille de contrôle dans les cases C.P.V les réponses à la question demandée.
Ils peuvent se trouver à droite ou à gauche de la route.

Les contrôles seront levés 30 minutes après l'heure idéale de passage de la dernière voiture

Routes empruntées

- Toutes les routes empruntées sont carrossables et toutes goudronnées.

Fiche de contrôle

- La fiche de contrôle devra être présentée aux différents contrôles.
- L'exactitude des inscriptions reste sous l'entière responsabilité du concurrent.
- Toute rature ou altération sur la fiche entraînera une pénalité.
- Aucune information ne pourra être notée au crayon de papier.
- Tout participant ayant quitté le parcours pour des raisons techniques devra le signaler à l'organisation pour éviter des recherches inutiles.

Pénalités

- Pointage en Retard ou en Avance au (C.H) contrôle horaire : **1 Minute/ 10 points**
- Par seconde d'avance à un contrôle de régularité : **1 Seconde/ 2 points**
- Par seconde de retard à un contrôle de régularité : **1 Seconde/ 1 point**
- Absence ou perte de la feuille de contrôle : **2000 points**
- Toute rature ou altération **d'une case** sur la fiche de contrôle entraînera une pénalité de : **20 points**
- Contrôle de passage manqué ou passé à l'envers : **20 points**
- Contrôle de Passage (visuel) manqué ou (lettre) manquée ou inexacte : **20 points**
- Avance de + 30 % dans les Zones de Régularité : **Exclusion immédiate**
- Infraction grave du Code de la Route : **Exclusion immédiate**
- Etape non courue : **5000 points**

La sécurité étant le point capital du **VOSGES CLASSIC RALLYE**, des contrôles de vitesse peuvent être organisé tout au long de l'épreuve, surtout dans les agglomérations et dans les endroits dangereux.

Application du règlement et règles de bonne conduite

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs.

Tous les cas non prévu au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

Aucune réclamation ne sera admise en raison du caractère amical de la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, ainsi qu'au programme de la manifestation.

Assurances

Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

C'est au concurrent de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

Les organisateurs souscriront une police d'assurance garantissant la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'organisation conformément à l'arrêté du 27 octobre 2006 portant application de l'article 11 du décret N° 2006-554 du 16 mai 2006.

Classement Général

Le classement se fera par addition des points obtenus sur l'ensemble des parcours, aux contrôles horaires, aux contrôles de régularité et aux contrôles de passages manquants. Pour départager les éventuels exæcos, l'année la plus ancienne de la voiture sera prise en compte.